



Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N°21-024

Objet : Soutien financier au CDFAS pour la mise en place du Summer Camp dans le cadre du dispositif vacances apprenantes.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	Sont présents :	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
0 1 AVR. 2021	Sont excusés et suppléés :	
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	Sont en visioconférence :	
1 6 AVR. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
O epartition in a	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
1 6 AVR. 2021	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
3 0 AM. 2021	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
1 6 AVR. 2021	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
	Sont absents :	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique, Vu le rapport n°21-024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention avec le CDFAS pour l'accompagnement au développement des usages numériques ;

APPROUVE une subvention au CDFAS à hauteur de 13 000 euros HT, soit 15 600 euros TTC, pour l'acquisition d'un système innovant d'apprentissage immersif et interactif;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE

1 6 AVR. 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Président

Monsieur Pierre Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique